

**IMMEUBLE CONCERNÉ**

**Adresse :** 11, rue Vincent Van Gogh - TOULOUSE

**Cadastre : (parcelles entières)**

55540BK192

François MOREAU

12, place du Salin

31000 TOULOUSE

**Identité du propriétaire** (s'il est autre que le demandeur) :

x

**RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU** à la date du 16/04/2019 à 14:54:43

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.  
▣ Vu la révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013, vu la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 10 novembre 2016, et mis à jour par arrêté en date du 15 mai 2017.

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en

application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

DPU : Périmètre de droit de préemption urbain RENFORCE

Territoire de renouvellement urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville) : Grand Mirail - T2

Périmètre d'exclusion de l'application des dispositions en faveur de la mixité sociale

Zone de réglementation des enseignes : ZPR4

Périmètre de délimitation des zones à potentiel radon arrêté du 27/08/2018 : catégorie 1 pour plus d'information veuillez consulter le site <https://www.irsn.fr>

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles "Sécheresse"

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 233

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE LA CEPIERE

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE FRANCAZAL

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - MURET EDF

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - LE MIRAIL (Radar Météo)

PT2 : Protection contre les obstacles relatifs au centre radioélectrique de PORTET SUR GARONNE

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 233

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

Zone d'influence de la station de métro BELLEFONTAINE (Règlement Art.12) BELLEFONTAINE

GPV : Grand Projet de Ville

GPV : Grand Projet de Ville

Zone Franche Urbaine

Zonage PLU : U116

## IMMEUBLE CONCERNÉ

**Adresse :** 11, rue Vincent Van Gogh - TOULOUSE

**Cadastre : (parcelles entières)**

55540BK193

François MOREAU

12, place du Salin

31000 TOULOUSE

**Identité du propriétaire** (s'il est autre que le demandeur) :

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU à la date du 16/04/2019 à 14:57:14

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.  
▣ Vu la révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013, vu la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 10 novembre 2016, et mis à jour par arrêté en date du 15 mai 2017.

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en

application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

DPU : Périmètre de droit de préemption urbain RENFORCE

Territoire de renouvellement urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville) : Grand Mirail - T2

Périmètre d'exclusion de l'application des dispositions en faveur de la mixité sociale

Zone de réglementation des enseignes : ZPR4

Périmètre de délimitation des zones à potentiel radon arrêté du 27/08/2018 : catégorie 1 pour plus d'information veuillez consulter le site <https://www.irsn.fr>

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles "Sécheresse"

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 233

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 232

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 231

PT2 : Protection contre les obstacles relatifs au faisceau hertzien BORDEAUX - TOULOUSE, tronçon BELLEGARDE - STE MARIE - RAMONVILLE

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE LA CEPIERE

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE FRANCAZAL

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - MURET EDF

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - LE MIRAIL (Radar Météo)

PT2 : Protection contre les obstacles relatifs au centre radioélectrique de PORTET SUR GARONNE

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 34 - Altitude (NGF) : 227.5

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 231

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 233

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 232

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

Zone d'influence de la station de métro BELLEFONTAINE (Règlement Art.12) BELLEFONTAINE

GPV : Grand Projet de Ville

GPV : Grand Projet de Ville

Zone Franche Urbaine

Zonage PLU : U116

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 34 - Altitude (NGF) : 227.5

**IMMEUBLE CONCERNÉ**

**Adresse :** 11, rue Vincent Van Gogh - TOULOUSE

**Cadastre : (parcelles entières)**

55540BK194

x

François MOREAU

12, place du Salin

31000 TOULOUSE

**RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU** à la date du 16/04/2019 à 14:58:44

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.

▣ Vu la révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013, vu la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 10 novembre 2016, et mis à jour par arrêté en date du 15 mai 2017.

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en

application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

DPU : Périmètre de droit de préemption urbain RENFORCE

Territoire de renouvellement urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville) : Grand Mirail - T2

Périmètre d'exclusion de l'application des dispositions en faveur de la mixité sociale

Zone de réglementation des enseignes : ZPR4

Périmètre de délimitation des zones à potentiel radon arrêté du 27/08/2018 : catégorie 1 pour plus d'information veuillez consulter le site <https://www.irsn.fr>

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles "Sécheresse"

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 231

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 230

PT2 : Protection contre les obstacles relatifs au faisceau hertzien BORDEAUX - TOULOUSE, tronçon BELLEGARDE - STE MARIE - RAMONVILLE

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE LA CEPIERE

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de TOULOUSE FRANCAZAL

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - MURET EDF

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station TOULOUSE - LE MIRAIL (Radar Météo)

PT2 : Protection contre les obstacles relatifs au centre radioélectrique de PORTET SUR GARONNE

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 231

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 230

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de FRANCAZAL

Zone d'influence de la station de métro BELLEFONTAINE (Règlement Art.12) BELLEFONTAINE

GPV : Grand Projet de Ville

GPV : Grand Projet de Ville

Zone Franche Urbaine

Zonage PLU : UI16